

# CAMBODGE TERRAINS DÉFRICHÉS, DROITS PIÉTINÉS

**Les impacts des plantations industrielles  
d'hévéa de Socfin-KCD sur les communautés  
autochtones de Bousra, Mondulhiri  
(Résumé)**

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque



# Résumé

*“Oui, nous avons consenti à vendre notre terre, mais nous n’avions pas le choix”*

Un membre de la communauté du village de Bousra

Les concessions foncières à vocation économique sont des baux de longue durée accordés sur des parcelles de terres destinées à l’industrie agro-alimentaire. Ces dernières années, l’octroi de ce type de concessions a considérablement augmenté au Cambodge entraînant de vives critiques de la société civile et des organisations internationales du fait de nombreuses entorses aux droits de la personne, la privation des moyens de subsistance des communautés autochtones et l’aggravation de la pauvreté et les défenseurs des droits la terre sont de plus en plus persécutés au Cambodge.

En 2008, le Cambodge a accordé une concession foncière pour l’exploitation industrielle de l’hévéa au Groupe Khaou Chuly (KCD), une société de construction cambodgienne entretenant des liens étroits avec certaines personnalités du gouvernement central. En 2007, la société européenne Socfinasia a conclu une *joint venture* avec KCD (Socfin-KCD) et en possède maintenant 80%, et en assure la direction opérationnelle. Enregistrée au Luxembourg, Socfinasia est détenue et administrée principalement par le groupe industriel français Bolloré et les familles belges de Ribes et Fabri.

A l’heure actuelle, Socfin-KCD gère deux concessions de plus de 7000 ha (Varanasi et Setikhula) situées à Bousra, une commune de la région de Mondulhiri. Ces concessions affectent plus de 850 familles vivant à Bousra, dont 90% sont Bunong, une communauté autochtone du Cambodge. Les Bunong vivent d’une agriculture traditionnelle et itinérante et de la cueillette de produits forestiers. Ils suivent un système de croyances animistes fondé sur la protection des forêts spirituelles et sacrées et des lieux de sépulture de leurs ancêtres.

Alertée par ses organisations membres au Cambodge de nombreuses irrégularités et violations alléguées de droits de l’Homme, la FIDH a organisé en décembre 2010 une mission d’enquête internationale.

## **Violation du droit des populations autochtones à la propriété collective**

*« Il existe une politique de soutien aux populations autochtones, mais nous leur demandons de changer leurs traditions. Ils ont besoin de s’établir durablement et de mettre fin à leur vie nomade, sans quoi ils ne sortiront pas de la pauvreté »*

Représentant d’une autorité provinciale

La législation cambodgienne prévoit une reconnaissance juridique des communautés autochtones et protège leur droit à la propriété collective. Bien que les familles autochtones de Bousra présentent toutes les conditions exigées pour y accéder, elles font face à de nombreux obstacles politiques, administratifs et procéduraux qui expliquent qu’elles n’avaient pas de titre de propriété collective avant que la société Socfin-KDC ne commence les travaux de défrichage. En principe, dans cette situation, les familles de Bousra auraient dû bénéficier de l’application

de mesures provisoires prévues par la loi cambodgienne. A l'inverse, la mission internationale d'enquête de la FIDH a constaté que les autorités nationales font plutôt preuve de mépris envers les populations autochtones et d'un manque de compréhension et de respect de leurs droits.

### **Irrégularités dans le processus d'approbation des concessions**

Alors que la législation cambodgienne exige la présentation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour toute autorisation d'une concession, des études préliminaires ont suffi pour l'octroi des concessions exploitées par la société Socfin-KDC. Dans le cadre de Sethikula, le gouvernement a adopté un décret spécial permettant l'établissement d'une concession dans une zone anciennement protégée. Ce n'est que deux ans après le début du défrichage, en 2010 qu'une EIES satisfaisante a été finalisée pour les deux concessions, à la demande d'une agence de développement étrangère. Cette situation, en plus d'autres violations documentées du droit national et des contrats d'investissement, met en cause la légalité des concessions et témoigne de l'absence de transparence entourant le processus d'approbation de celles-ci.

### **Expulsions forcées, absence de véritable consultation et compensation inadéquate**

Sous pression, les membres des communautés affectées interviewés affirment n'avoir eu d'autre choix que de vendre leur terre. Les travaux de défrichement des terres ont débuté avant même la fin des négociations pour la compensation des Bunong. Bien que Socfin-KCD ait admis des erreurs dans la conduite des négociations initialement entreprises avec les communautés, les efforts ultérieurs n'ont pas suffi pour assurer le respect de leur droit à un consentement préalable, libre et éclairé, ainsi qu'une compensation juste et équitable. En fin de compte, plus de 70% des familles affectées auraient accepté une compensation monétaire insuffisante et inadéquate faute d'un véritable choix. Ceux ayant choisi l'allocation d'une nouvelle terre y ont consenti sans connaître au préalable la localisation de leur nouvelle terre.

### **Les moyens de subsistance et droits culturels des Bunong en péril**

Privées de leur source principale de revenus, les communautés affectées doivent maintenant acheter du riz, devenant ainsi plus vulnérables aux fluctuations du marché. Dans une perspective de moyen et long terme, le manque d'accès des Bunong à leurs terres et l'insécurité alimentaire pourraient avoir des impacts significatifs sur leurs moyens de subsistance. De plus, la destruction de nombreux sites spirituels et ancestraux a eu des répercussions importantes sur le bien-être de ces communautés. L'arrivée de travailleurs migrants Khmers rend d'autant plus difficile la préservation de leur culture.

### **Précarité des conditions de travail sur les plantations**

Les travailleurs Bunong interviewés se sont plaints de conditions de travail éprouvantes et précaires. En essayant d'assurer la fois leur récolte de riz et le travail au sein des plantations, certains ouvriers Bunong se plaignent d'épuisement physique. Avec 80 % de travailleurs journaliers, la plantation offre des emplois généralement précaires.

## **Conclusions et recommandations**

La situation de Bousra illustre la façon dont les plus hautes autorités cambodgiennes ont manifestement agi en contradiction de leur propre législation pour permettre l'autorisation de concessions sur des terres protégées et/ou occupées par des communautés autochtones. Par leurs actions et omissions, les autorités cambodgiennes ont manqué à leur obligation de

garantir le respect des droits des populations autochtones affectées par les concessions octroyées à Socfin-KDC, à la fois leur droit d'être consultées et celui de recevoir une compensation adéquate conformément au droit national et international des droits de l'Homme.

Pour sa part, Socfin-KCD n'a pas endossé la responsabilité qui est la sienne de respecter les droits de l'Homme dans le cadre de ses opérations. Etant donné le contexte politique cambodgien et le haut niveau de corruption, Socfin-KCD ne pouvait pas ignorer les circonstances dans lesquelles elle opérait et aurait dû mener ses activités suivant un processus de diligence raisonnable en évaluant les risques néfastes potentiels de ses activités. La société aurait dû réaliser des EIES et consulter les populations autochtones affectées avant le début des opérations. Consciente des violations des droits de l'Homme commises, Socfin-KCD n'a toujours pas pris, à ce jour, toutes les mesures nécessaires pour assurer la cessation des violations, modifier et revoir son processus de compensation et ses politiques de travail dans le souci du respect des droits économiques, sociaux et culturels des Bunong.

**La FIDH appelle donc le gouvernement du Royaume du Cambodge :**

- Appliquer un moratoire immédiat sur toutes les concessions foncières à vocation économique, s'assurer de la conformité légale de l'ensemble des concessions et suspendre l'application de celles opérant illégalement jusqu'à leur complète conformité avec le droit national et international;
- Faciliter l'enregistrement rapide de communautés autochtones et l'application de bonne foi des mesures provisoires lorsque leur enregistrement en tant qu'entité juridique ou la garantie de leur droit de propriété collective ne sont pas assurés;
- Garantir la consultation et la participation adéquate et effective des communautés affectées par des concessions foncières à vocation économique, y compris leur consentement libre, préalable et éclairé;
- Etablir un mécanisme de contrôle indépendant sur l'industrie agroalimentaire de grande échelle pour garantir le respect des standards droits de l'Homme et l'agro-investissement responsable (notamment par l'implication des représentants de la société civile);
- Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique des défenseurs des droits de l'Homme au Cambodge, y compris les défenseurs du droit à la terre.

**La FIDH appelle Socfin-KDC à :**

- Suspendre les opérations de l'entreprise jusqu'à ce que tous les litiges soient résolus ;
- Mettre en application les recommandations de l'EIES de 2010, notamment des mesures de protection des traditions Bunong et le maintien durable de leurs moyens de subsistances;
- Revoir les compensations offertes aux familles affectées, y compris afin d'octroyer réparation pour les préjudices moraux, conformément aux standards internationaux.

**La FIDH appelle également le Luxembourg et les autres États d'origine européens à:**

- Adopter un cadre légal et des politiques permettant de tenir responsables des sociétés légalement enregistrées sous leur juridiction pour des violations de droits de l'Homme commises à l'étranger, ainsi que permettre aux victimes d'accéder à des voies de recours effectives;
- Exiger que les sociétés cotées en Bourse au Luxembourg divulguent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités (y compris des activités de leurs filiales).